

INDONÉSIE

Date des élections: 23 avril 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres élus du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Indonésie, la Chambre des représentants (*Dewan Perwakilan Rakyat*), comprend 500 membres*. Sur ce nombre, 400 sont élus au suffrage universel et 100 membres des forces armées sont nommés par le Président de la République. Tous les représentants ont un mandat de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens indonésiens, soit âgés de 17 ans révolus, soit déjà mariés le jour de leur inscription sur les listes électorales. N'ont pas le droit de vote les malades mentaux, les anciens membres du Parti communiste indonésien interdit ou des organisations de masse affiliées à celui-ci, les personnes directement ou indirectement impliquées dans la tentative de coup d'Etat communiste de 1965, ainsi que les personnes purgeant une peine d'emprisonnement ou de réclusion d'une durée égale ou supérieure à cinq ans. Les membres des forces armées ne peuvent pas voter tant qu'ils restent en service actif.

Les listes électorales sont mises à jour au plus tard 105 jours avant celui du scrutin. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la Chambre des représentants tout électeur âgé de 21 ans révolus, de langue indonésienne et capable de lire et d'écrire les caractères latins, diplômé d'une école secondaire ou possédant un niveau de connaissance et d'expérience équivalent dans des activités sociales ou administratives et fidèle au *Pancasila*, ou principes idéologiques fondamentaux de l'Etat.

Les candidatures sont présentées par les partis politiques ou par les organisations fonctionnelles et doivent être signées par au moins deux membres de la direction de l'organisation qui les propose.

Le pays est divisé en 27 circonscriptions électorales (correspondant aux provinces) dans lesquelles les élections ont lieu au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges; chaque organisation reçoit un nombre de sièges égal au résultat de la division du nombre total de suffrages qu'elle a recueillis par le quotient électoral local. Les électeurs indiquent

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 11.

leur choix en perforant le symbole du parti qui a leur préférence sur un bulletin de vote de présentation identique à travers toute l'Indonésie. Chaque parti désigne ensuite les personnes qui occuperont les sièges qu'il a remportés.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, le parti dont était membre l'ancien titulaire désigne le remplaçant de celui-ci.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections parlementaires de 1987 ont été organisées en même temps que celles des assemblées provinciales et locales du pays.

Étaient en lice pour l'élection à la Chambre des représentants, dont le nombre de sièges avait été porté à 400, 2065 candidats et trois groupes — le *Golkar* au pouvoir, le Parti uni pour le développement (**PPP**) d'obédience islamique et le Parti démocrate indonésien (PDI), qui s'appuie sur les chrétiens et les nationalistes. Les trois organisations soutenaient la politique du Président de la République Suharto, qui a notamment mis en place un programme d'austérité au début de l'année pour surmonter les problèmes économiques du pays. Pendant la campagne électorale qui a duré trois semaines, le petit PDI a attiré des foules très nombreuses à ses rassemblements.

Le jour de la consultation, qui a été dans l'ensemble assez calme, le *Golkar* ou «groupes fonctionnels» (une alliance de nombreux groupes représentant des cultivateurs, des pêcheurs et des professions libérales) a à nouveau remporté une victoire écrasante, obtenant 73% des suffrages et 299 des sièges électifs. Sur la base de ces résultats, le Président Suharto, au pouvoir depuis 1967, devait être réélu pour un nouveau mandat de cinq ans commençant en 1988.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	94 000 000	(environ)
Votants.91,3%	(environ)
Groupe fonctionnel ou politique	Suffrages obtenus	o. Nombre de sièges
<i>Golkar.</i>62 783 680	73,10 299
Parti uni pour le développe- ment (PPP).13 701425	15,95 61
Parti démocrate indonésien (PDI).9400000	10,94 40
		400*

* Les 100 autres membres sont nommés par le Président de la République.

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes.	443
Femmes.	57
	500

3. Répartition des représentants par classes d'âge

21-30 ans.	5
31-40 ».	38
41-50 ».	173
51-60 ».	213
61-70 ».	70
71-80 ».	J_
	500